

La conception d'ensemble de la Commission sur les futures négociations commerciales multilatérales (Luxembourg, 4 avril 1973)

Légende: On 4 April 1973, Sir Christopher Soames, Vice-President of the Commission of the European Communities, gives an address to the European Parliament in Luxembourg on the important role of the European Communities in the liberalisation of world trade and on the potentialities of the GATT Tokyo Round negotiations.

Source: Historical Archives of the European Union. The overall design of Commission on future multilateral commercial negotiations. Response of Sir Christopher Soames. Vice-president of the Commission of the European Communities before the European Parliament in Luxembourg, CAB/IV/14/73-F. Luxembourg: 04.04.1973, 12 p. Historical Archives of the European Union 2013, Villa Salviati – via Bolognese 156, I-50139 Firenze – Italy . UWK-NS-56.

Copyright: Archives historiques de l'Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/la_conception_d_ensemble_de_la_commission_sur_les_futures_negociations_commerciales_multilaterales_luxembourg_4_avril_1973-fr-03fa07e5-fd56-4719-8c14-f15a16e3a7b7.html

Date de dernière mise à jour: 02/12/2013

CAB/IV/14/73-F
Orig. : E

LA CONCEPTION D'ENSEMBLE DE LA COMMISSION SUR LES
FUTURES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES

Réponse de Sir Christopher Soames

Vice-président de la Commission des Communautés européennes

devant le Parlement européen à Luxembourg

Mercredi, 4 avril 1973

CAB/IV/14/73-F

Monsieur le président,

Cette question ne pouvait pas être plus opportune.

Je suis heureux d'annoncer à l'Assemblée que la Commission, pas plus tard que ce matin, a adopté un document à transmettre au Conseil de ministres; j'ai d'ailleurs donné hier à celui-ci un premier aperçu de son contenu.

Ainsi suis-je très heureux que l'honorable parlementaire n'ait donné cette occasion - aussi tôt qu'il était possible - de dire au Parlement comme nous, à la Commission, nous envisageons les négociations multilatérales à venir.

Cette question nous offre une précieuse occasion de connaître les réactions et les commentaires des honorables parlementaires et, nous l'espérons, d'obtenir leur soutien.

J'espère que nous aurons à l'avenir maintes autres occasions de venir ainsi au Parlement, dès le début de l'étude de nos propositions par les États membres, afin que les membres de cette Assemblée aient tout le loisir de nous faire tous bénéficier de leurs idées.

Le Parlement se souviendra qu'à la Conférence au sommet de Paris en octobre dernier, les institutions de la Communauté ont été invitées à définir, pour le 1er juillet, une "conception d'ensemble" sur les procédures négociatives multilatérales dans le cadre de GATT.

Le document que nous soumettons au gouvernement est la contribution de la Commission à cette conception d'ensemble.

- 2 -

CAB/IV/14/13-5

Or, dans toutes nos réflexions sur cette question il y a, j'en suis convaincu, une chose que nous ne devons jamais oublier.

Evidemment nous négocierons sur des problèmes économiques très concrets.

Evidemment il y aura de tout côté des intérêts considérables en jeu.

Evidemment il y aura des difficultés politiques intérieures dans chacun de nos pays.

Et les résultats économiques des négociations seront en eux-mêmes d'une grande importance.

Des négociations antérieures dans le cadre du GATT sur la libéralisation des échanges ont eu des effets bénéfiques considérables sur l'expansion du commerce mondial.

C'est effectivement la libéralisation à laquelle ont abouti ces négociations qui, en même temps qu'une forte expansion économique, ont permis à la Communauté de réaliser le niveau d'emploi élevé et relativement stable et l'élévation sensible du niveau de vie qu'elle a connus au cours de ces dernières années.

Mais cela ne doit pas être le seul aspect important de ces négociations.

Elles ont un sens politique qui va bien au-delà des problèmes matériels qui seront effectivement discutés autour de la table de négociation.

Nous ne devons pas oublier que le commerce est un des quelques domaines dans lesquels, maintenant, la Communauté peut, et doit, adopter une position concertée.

C'est donc par des négociations de cet ordre que la Communauté pourra développer sa personnalité, jouer son rôle et apporter sa contribution aux affaires mondiales.

Aussi devons-nous comprendre l'importance politique que tous nos partenaires attachent à ces négociations, dans la mesure où elles leur offrent une des rares possibilités qui soient d'engager la Communauté dans son ensemble.

Cela vaut tout particulièrement, j'en suis sûr, pour les Etats-Unis qui considèrent que ces négociations font partie d'un ensemble de relations dans lesquelles certes le commerce a sa place, mais qui englobent bien d'autres considérations politiques de plus grande portée.

Les problèmes sur lesquels nous négocierons seront techniques, complexes, souvent difficiles à résoudre.

Il ne fait pour moi aucun doute que ces négociations seront très dures.

Elles exigeront toute l'habileté dont nos experts commerciaux peuvent faire preuve.

Mais il ne faut pas confondre la stratégie de ces négociations avec la tactique des experts.

Il ne faut à aucun prix que les négociations puissent s'enliser dans la technicité.

Nous ne devons pas laisser les arbres techniques cacher la forêt politique.

C'est pourquoi j'espère que les membres du Parlement et les représentants des Etats membres au Conseil de ministres consacreront toute leur attention à ces problèmes techniques.

Car ils sont lourds de sens politique et demandent à être soumis à des critères d'appréciation résolument politiques.

Et cela non pas seulement pour que notre politique dans le domaine économique soit compatible avec les objectifs politiques que nous avons en commun avec nos principaux partenaires, mais aussi pour que les pays en voie de développement dans le monde bénéficient de ce que nous faisons.

Comment en fait voyons-nous le contexte mondial dans lequel se situent ces négociations ?

Nous estimons, à la Commission, que le moment est venu de faire un grand pas en avant dans la libéralisation du commerce mondial et que nous devrions tirer le meilleur parti possible de l'occasion qui nous en est donnée.

Nous pensons que la Communauté a un rôle important à jouer - et qu'elle a aussi beaucoup à y gagner.

Nous venons de traverser les troubles les plus graves qu'ait connus le système monétaire mondial depuis la guerre.

Mais cela ne diminue en rien la nécessité de libéraliser le commerce mondial.

- 5 -

CAB/IV/1A/73-P

Il ne faut cependant pas oublier que les immenses avantages qui, nous l'espérons, résulteront de ces négociations sur le plan international seraient gravement compromis si l'on ne trouvait pas les moyens de protéger l'économie mondiale de chocs et de déséquilibres monétaires comme ceux qu'elle a connus ces derniers mois.

Et la Communauté doit apporter sa contribution aux mesures monétaires que cela implique.

Dans les négociations commerciales, nous estimons que la Communauté doit avoir deux grands objectifs.

Entre pays industrialisés, nous devons consolider et poursuivre le processus de libéralisation et le faire sur une base de réciprocité à l'avantage des uns et des autres.

En ce qui concerne les pays en voie de développement, nous devons faire en sorte, non pas simplement que leurs intérêts ne soient pas lésés, mais qu'ils trouvent au contraire dans ce que nous faisons de plus grandes possibilités d'expansion économique.

Dans que cela compromette les avantages dont bénéficient les pays avec lesquels notre Communauté a des liens spéciaux, il faut que de nouvelles possibilités soient données aux pays en voie de développement d'augmenter leurs échanges.

J'examinerai notamment plus spécialement nos propositions concernant la conception d'ensemble de ces négociations.

Séances seront consacrées, entre autres choses, à des discussions sur les tarifs, sur les barrières non tarifaires, sur l'approvisionnement, sur ce que nous pouvons faire pour aider les pays en voie de développement et sur les clauses de sauvegarde.

Je reprendrai successivement chacun de ces points.

Je ne crois pas que nous arrivions au cours des négociations à réaliser un monde sans tarifs douaniers, et nous ne pensons d'ailleurs pas que le moment soit venu d'essayer.

Mais ce que j'espère, c'est que nous parviendrons à abaisser encore sensiblement les tarifs.

Ce qu'il nous faut, c'est une formule d'abaissement des droits sur les produits industriels - une formule simple et qui se prête à une application générale.

Pour le moment, il existe de grandes différences entre les systèmes tarifaires des pays industrialisés.

Certains d'entre eux ont un tarif assez uniforme qui ne varie pas trop d'un produit à l'autre.

D'autres pays ont des barrières tarifaires qui ressemblent plutôt à une chaîne de montagnes escarpée, avec des droits très élevés sur certains produits et des droits très faibles sur d'autres.

Ce que nous devons faire, à mon avis, c'est ceci.

Nous devrions nous mettre d'accord sur un principe général, selon lequel plus le tarif est élevé, plus la réduction devrait être sensible.

Pour les tarifs très bas, nous pouvons fixer un seuil, de sorte qu'ils n'aient pas à baisser encore.

De cette façon, nous aiderons à résoudre le problème de la réciprocité avec quelques-uns de nos partenaires commerciaux.

Il est évident que les barrières non tarifaires joueront dans ces négociations un rôle très important.

Mais elles sont disparates, si complexes et si rudimentaires qu'il sera impossible de trouver des formules globales qui soient simples.

Aussi devrions-nous nous montrer sélectifs dans la stratégie que nous appliquerons dans ce domaine.

Le GATT et l'OCDE ont déjà fait diverses études à ce sujet.

Nous pouvons sélectionner dans différents pays quelques barrières non tarifaires dont la modification est de nature à améliorer notablement les échanges.

Nous devrions nous mettre d'accord sur le choix de quelques-uns des principaux domaines dans lesquels nous pouvons nous débarrasser d'un ensemble de barrières non tarifaires ou, au moins, leur appliquer des codes de bonne conduite.

Certes, nous pouvons dresser une liste des principales barrières non tarifaires imposées par nos partenaires commerciaux et que nous voulons voir disparaître.

Mais pour donner aux négociations quelques chances de succès, il nous faudra aussi établir une liste de nos propres barrières non tarifaires, que nous sommes prêts nous-mêmes à offrir en compensation, à abandonner dans la négociation ou au moins à adapter.

Pour la plupart, ces barrières sont imposées non pas par la Communauté, mais par nos Etats membres.

C'est pourquoi nous devons compter sur les Etats membres pour qu'ils collaborent avec la Commission à l'établissement d'une liste de ces barrières, assez substantielle pour compenser, dans un esprit de réciprocité, ce que nous chercherons à obtenir de nos partenaires.

Je ne m'imagine nullement qu'il sera facile d'apprécier la réciprocité dans ce domaine.

Le mieux que nous puissions faire est d'essayer de réaliser un package deal qui globalement soit équitable.

Laissez-moi maintenant vous parler de l'agriculture qui constituera à n'en pas douter un point crucial de ces négociations.

Les négociations sur l'agriculture seront naturellement différentes de celles concernant les tarifs et les barrières non tarifaires aux échanges de produits industriels.

Nous devons tenir compte des caractéristiques propres de l'agriculture.

Aussi bien la Communauté que nos principaux partenaires commerciaux appliquent des politiques de soutien d'une sorte ou d'une autre en faveur de leurs propres agriculteurs.

Nous devons tenir compte, aussi, de l'instabilité des marchés mondiaux.

La Commission estime que notre objectif d'ensemble doit être de négocier des mesures sur une base de réciprocité pour permettre une expansion régulière des échanges de produits agricoles.

Nous résisterons à toute attaque contre les principes de la politique agricole commune.

Mais nous devons également être prêts à appliquer les instruments de cette politique de telle manière que notre grand objectif, qui est d'accroître les échanges de produits agricoles dans le monde, puisse être réalisé.

Nous proposerons que dans les négociations soit envisagé l'établissement avec nos partenaires d'un code de bonne conduite pour les exportations de produits agricoles.

Et nous proposerons également que des accords internationaux soient envisagés pour certains produits.

J'en arrive maintenant à la contribution que nous pourrions apporter à l'amélioration des possibilités d'échanges pour les pays en voie de développement.

Nous avons beaucoup réfléchi à cette question.

Il n'aura pas échappé au Parlement que l'abaissement des tarifs entre pays industrialisés, même s'il est étendu aux pays en voie de développement sur la base de la nation la plus favorisée, est pour eux d'un très faible secours.

Au contraire, plus les tarifs de la nation la plus favorisée sont bas, moins le système de préférences généralisées profite aux pays en voie de développement.

Plus le tarif est bas, moins l'exemption des droits de ce tarif est utile.

Dans une certaine mesure, naturellement, les pays en voie de développement profiteront d'une expansion du commerce mondial.

Mais nous n'avons pas l'intention d'en rester là.

Tout d'abord, il est essentiel que tous les pays industrialisés appliquent désormais des systèmes de préférences généralisées.

La Communauté l'a fait.

Il est très encourageant d'apprendre que dans leur prochaine loi sur le commerce nos amis américains ont l'intention d'insérer des dispositions visant à instituer un système de préférences généralisées à leur façon.

Pour notre part, nous estimons que le meilleur moyen d'aider les pays en voie de développement serait, pour nous et pour d'autres, d'étendre le système des préférences généralisées.

Nous aimerions voir ce système couvrir un plus grand nombre de produits agricoles de transformation.

Nous aimerions aussi voir relever les plafonds quantitatifs fixés pour certains produits sensibles.

Nous devrions aussi nous efforcer tout particulièrement de tenir compte des intérêts des pays en voie de développement lorsque nous examinerons les barrières non tarifaires et le commerce des produits agricoles.

Nous pourrions songer à prendre des engagements d'aide alimentaire lorsque nous étudierons les moyens de réglementer les marchés agricoles.

- 11 -

CAB/IV/14/73-F

Le dernier point que j'aborderai est celui, souvent débattu, des clauses de sauvegarde à appliquer lorsque des producteurs nationaux sont sérieusement menacés par les conséquences de la libéralisation des échanges.

Nous estimons que les dispositions de l'article XIX du GATT devraient être maintenues telles quelles.

Mais cet article ne s'est pas révélé par le passé facile à appliquer dans les faits.

Peut-être devrions-nous étendre ses dispositions de façon que nous puissions appliquer des mesures de sauvegarde de façon sélective plutôt que sur toute la ligne à l'égard de tous nos fournisseurs.

Mais, dans ce cas, nous voudrions nous mettre d'accord avec nos partenaires sur des critères très stricts.

Peut-être avons-nous besoin de procédures de sauvegarde plus souples, mais nous ne devons pas oublier qu'à la longue de trop nombreuses procédures de sauvegarde trop souples risquent de saper la confiance dans la libéralisation à l'échelle mondiale.

Tels sont, Monsieur le président, les principaux points du document que nous venons d'envoyer aux ministres et c'est approximativement en ces termes que je l'ai présenté au Conseil hier.

Ce document n'a pas la prétention d'être un projet de mandat pour les négociations ni d'être complet.

Et il ne constitue pas non plus une sorte de réponse ou de riposte aux préparatifs que font actuellement nos partenaires dans ces négociations.

- 12 -

CAB/IV/14/73-F

Rien de tout cela ne semblerait actuellement nécessaire ou judicieux.

Ce que nous essayons de faire, c'est d'attirer l'attention sur les principaux problèmes qui se posent et d'aider la Communauté dans son ensemble à élaborer une conception d'ensemble constructive à l'égard de ce qui se révélera, nous l'espérons, une négociation économiquement fructueuse et politiquement constructive.
